CAP de PLPA - 31 Janvier 2017
Déclaration liminaire

A l'occasion de cette CAP, nous déplorons à nouveau que les conditions de travail des personnels continuent de se dégrader dans un cadre de restriction des moyens. C'est cette même logique qui a conduit à de nombreux dysfonctionnements à la rentrée dernière, dénoncés par le SNETAP-FSU et pour lesquels nous continuons d'exiger des réponses de la DGER.
Le plafond d'emploi imposé à l'Enseignement Agricole Public oblige en permanence la DGER à arbitrer entre les différentes revendications légitimes des personnels, conduisant à les rejeter, à les opposer ou à les réduire à des mesures insignifiantes.

La dégration des conditions de travail et l'allongement des carrières entraînent pour certains collègues des fins d'évolution professionnelle difficiles. Une réelle réflexion doit être menée sur les possibilités de reconversion et de seconde carrière.

Par ailleurs, le chantier sur les obligations de service des enseignants a été guidé par le souci de la DGER de se faire à coût constant en terme d'emplois. C'est ce qui l'a conduit à proposer une modification statutaire qui, pour améliorer la situation de certains, alourdit les obligations de service de plusieurs centaines de collègues. Ceci est inacceptable pour le SNETAP-FSU.
Nous nous félicitons néanmoins que les revendications que le SNETAP-FSU porte depuis de très nombreuses années pour conforter la situation des enseignants documentalistes, d'ESC ou TIM aient été reprises dans le projet de décret.

En prévision de sa présentation lors de différentes instances, le SNETAP-FSU a consulté ses adhérents sur le projet de décret révisant les obligations de service et les missions des enseignants.

Fort de cette légitimité, lors du CTEA du 25 janvier, le SNETAP-FSU a déjà fait part de ses positions et annoncé qu'il votera contre le projet de décret lors du prochain CTM.

Nous rappelons ici que, pour le SNETAP-FSU, il est inacceptable que les conditions de travail de certains collègues se dégradent à nouveau lors de la rentrée 2017.

De plus, nous souhaiterions avoir des précisions sur le calendrier du chantier "nouvelles grilles indiciaires enseignants et CPE" qui doivent se mettre en place en septembre 2017.

Les élus SNETAP-FSU à la CAP PLPA